

RÈGLEMENT du « TRAINING CONNECTÉ » 16ème Marathon des Alpes-Maritimes Nice-Cannes

ARTICLE 1 : CONCEPT

Le « Training Connecté » est un challenge connecté organisé par l'Association Azur Sport Organisation pour vous accompagner dans votre préparation au Marathon des Alpes-Maritimes Nice-Cannes 2024. Ce challenge est totalement gratuit et est exclusivement réservé aux inscrits du Marathon des Alpes-Maritimes Nice-Cannes 2024.

ARTICLE 2 : LIEUX ET DATES

À chaque mois, un nouveau challenge connecté ! Du 1er juillet au 02 novembre prochain, les participants devront réaliser le défi proposé dans la période impartie.

Où se déroule ce défi ? Partout, puisqu'il s'agit d'un challenge connecté. Les participants pourront réaliser les défis proposés où ils le souhaitent, en France et dans le monde entier, seul ou accompagné, dans le respect de la « Charte Eco-Responsable du coureur connecté » avec leur objet connecté (montre connectée ou application mobile).

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions au challenge sont totalement gratuites et sont ouvertes à tous les inscrits* du Marathon des Alpes-Maritimes Nice-Cannes 2024 sur le site officiel via le lien ci-dessous : <https://www.marathon06.com/2024/epreuves/training-connecte>. Lors de la confirmation de son inscription au Training Connecté, le participant recevra par mail un lien permettant d'enregistrer sa performance à l'issue de chaque sortie via l'importation d'un fichier GPX de son activité depuis un objet connecté (montre OU application). Chaque participant pourra télécharger en ligne son dossard personnalisé aux couleurs de l'événement pour le porter durant ses sorties dès la confirmation de son inscription. Lors du défi du mois, chaque participant pourra s'il le souhaite, améliorer sa performance autant de fois qu'il le souhaite dans le temps imparti.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT

La participation implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du dit règlement ainsi que de la charte éco-responsable du coureur connecté.

ARTICLE 5 : TEMPS DE COURSE

Une fois le challenge communiqué par l'organisation sur les comptes Facebook et Instagram du Marathon des Alpes-Maritimes Nice-Cannes, les concurrents auront un mois pour réaliser le défi proposé.

ARTICLE 6 : DROIT À L'IMAGE

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément Azur Sport Organisation (ou ses ayants droits) à diffuser et repartager les photos réalisées dans le cadre du challenge en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus et inconnus à ce jour, et pour toute la durée.

ARTICLE 7 : ASSURANCE

Vous participez à ce défi connecté à vos propres risques sous votre entière responsabilité. Vous êtes conscient que cette activité demande une préparation physique adéquate et vous certifiez être en bonne santé générale, avoir passé une visite médicale il y a moins d'un an et avoir la forme physique nécessaire pour y participer. Vous attestez être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. Vous dégagez Azur Sport Organisation, leurs employés et dirigeants et les organisateurs de toute responsabilité pour quelle que réclamation que ce soit, relative à toute blessure personnelle, à un décès ou à des dommages matériels résultant de votre participation à cet événement.

ARTICLE 8 : RÉCOMPENSES

Une fois le défi terminé, chaque participant pourra obtenir sa médaille virtuelle comme souvenir personnalisé avec son temps réalisé. Tous les mois un homme et une femme seront tirés au sort, et remporteront un dossard pour l'une de nos prochaines épreuves Azur Sport Organisation*.

Un grand tirage au sort sera effectué à la fin du challenge pour offrir une récompense offerte par l'un de nos partenaires majeurs.

*Prom'Classic, Marathon du Golfe de Saint Tropez, Semi-Marathon International de Nice !